

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **702/2025/CAB**
Conseil d'Administration du 24 octobre 2025

Sujet : Approbation du Procès-Verbal du CA du 20 juin 2025

Le PV de la séance du Conseil d'Administration du 20 juin 2025 est proposé au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Limoges, le 24 octobre 2025

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2025.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 03 novembre 2025.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges